

# INFORMATIONS CHAÎNE D'INSCRIPTION ET RENTRÉE SCOLAIRE

Olivier Javelas - Proviseur  
Aux  
Parents des élèves affectés à la rentrée 2026

Tain l'Hermitage, le 26 juin 2026

Madame, Monsieur,

Votre enfant a obtenu son affectation dans notre établissement pour la rentrée prochaine 2026. Je voulais le féliciter pour cette réussite dont il peut être fier.

Vous trouverez ci-joint un dossier fournissant les renseignements nécessaires à son inscription et pour sa scolarité. Nous vous demandons de lire attentivement l'intégralité de ce dossier et le rapporter le vendredi 3 juillet 2026 au lycée.

**Tout dossier incomplet sera refusé.**

Par ailleurs vous devez impérativement procéder au préalable à l'inscription en ligne

(<https://educonnect.education.gouv.fr/idp/profile/SAML2/Redirect/SSO?execution=e2s1>), avant le 3 juillet 17h, faute de quoi la place sera perdue.

Si vous ne pouvez pas accéder à l'inscription en ligne, veuillez vous adresser à votre établissement d'origine pour l'effectuer. Vous aurez également la possibilité de l'effectuer au lycée le 3 juillet.

**L'inscription au Lycée Professionnel Hôtelier vaut acceptation du règlement intérieur, de la charte de la tenue professionnelle et de leur respect concernant la vie dans l'établissement, ainsi que lors des PFMP (périodes de formations en milieu professionnel), sorties diverses et à l'internat (le cas échéant).**

Il est essentiel que votre enfant prenne un bon départ. Pour cela, nous organisons un premier accueil de tous les entrants ce vendredi 3 juillet 2026. Des fournisseurs pour les équipements professionnels seront présents ce jour là et nous vous apporterons des informations importantes, se munir d'un mode de paiement (chèque, carte bancaire, espèces).

Je vous remercie de bien vouloir prendre connaissance des horaires ci-dessous et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Proviseur,



Olivier Javelas

Elèves et parents concernés	Horaire réunion - Salle le Méal	Horaire chaîne d'inscription (hall d'accueil)
<b>Seconde baccalauréat professionnel : Noms de A à E</b>	De 09h00 à 09h20	A partir de 09h20
<b>Seconde baccalauréat professionnel : Noms de F à L</b>	De 10h10 à 10h30	A partir de 10h30
<b>Seconde baccalauréat professionnel : Noms de M à Z</b>	De 11h00 à 11h20	A partir de 11h20
<b>CAP 1<sup>ère</sup> année SERVICE</b>	De 14h00 à 14h30	A partir de 14h30
<b>CAP 1<sup>ère</sup> année CUISINE</b>	De 15h00 à 15h30	A partir de 15h30

- Rentrée des internes \_\_\_\_\_ : mardi 1er septembre 2026 à 08h00
- Rentrée des demi-pensionnaires, externes \_\_\_\_\_ : mardi 1er septembre 2026 à 09h30

#### Renseignements pratiques

☎ Standard \_\_\_\_\_ 04 75 07 57 10  
 ☎ Infirmerie \_\_\_\_\_ 04 75 07 57 16  
 ☎ Vie scolaire \_\_\_\_\_ 04 75 07 57 18 / mail : [viescolaire@tain.ac-grenoble.fr](mailto:viescolaire@tain.ac-grenoble.fr)

Site de l'établissement : <https://hotelier-hermitage.ent.auvergnerhonealpes.fr/>

*Le lycée sera fermé au public du vendredi 10 juillet 2026 au lundi 24 août 2026 (9h00)*

Tain l'Hermitage, le 30 mai 2026  
Aux Parents des élèves de seconde  
professionnelle

Mesdames, Messieurs,

Votre enfant entre en seconde professionnelle au lycée hôtelier.  
Il doit donc se présenter **mardi 1<sup>er</sup> septembre 2026** à 8h00 s'il est interne, à 9h30 s'il ne l'est pas.

### Déroulement de la journée

Horaires	Division	Programme	Lieu	Encadrants
08h00/09h30	2A, 2B, 2C	Accueil des internes	Internat (accès par l'extérieur des bâtiments)	Vie scolaire
09h30/11h00	2A	Informations organisationnelles, (règlement intérieur, emploi du temps, PFMP ...)	Salle 101	Professeur Principal
	2B		Salle 102	
	2C		Salle 103	
11h00/11h30	2A, 2B, 2C	Accueil de tous les élèves	Méal	Direction, DDF, CPE, Professeurs principaux
11h30/12h00	2A, 2B, 2C	Formation tenue (RI, Charte)	Méal	DDF, professeurs principaux, professeurs d'enseignement professionnel, CPE
12h00/13h30	2A, 2B, 2C	Pause repas		
13h30/16h30	2A, 2B, 2C	Tests de positionnement sport et santé et ateliers divers	Terrain de sport et secteur vie scolaire	Equipes pédagogiques complètes

Votre enfant doit se présenter au lycée muni de ses affaires d'internat. **Il devra être vêtu de sa tenue de ville conformément au règlement et avoir impérativement sa tenue de sport dans un sac pour le mardi après-midi.**

La journée du 1<sup>er</sup> septembre se termine à 16h30 pour les élèves qui ne sont pas internes.  
Les cours débutent dès mercredi 2 septembre selon l'emploi du temps communiqué la veille.

Vous voudrez bien attirer l'attention de votre enfant sur la nécessité du respect scrupuleux du règlement intérieur et plus particulièrement de la tenue réglementaire : vêtements, chaussures, coupe de cheveux, coiffure, rasage.

Nous comptons sur vous pour le sensibiliser au respect de nos règles de vie collective afin que sa rentrée, celle de ses camarades et l'année scolaire se déroulent au mieux.

Comptant sur votre soutien et votre collaboration, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations

Le Proviseur, Olivier Javelas





## DOSSIER D'INSCRIPTION

(Année scolaire 2026-2027)

**A rapporter au lycée**  
**Vendredi 3 juillet 2026**

NOM :

Prénom :

Réservé administration

Classe :

2<sup>nde</sup> BAC PRO MHR

**Les dossiers incomplets ne seront pas traités.**

Cadre réservé à l'administration :

Dossier complet :

Dossier saisi :

Visa (initiales) :

## A CONSERVER

- Informations financières
- Liste des manuels scolaires
- Informations sur la Classe européenne (2<sup>nde</sup> Bac pro et nouveaux élèves 1 Bac pro)
- l'Obligation de Tenue : Tenue vestimentaire réglementaire et obligatoire

### IMPORTANT

→ Chaque professeur indiquera ses besoins en fourniture scolaire, à la rentrée.

→ La fiche d'adhésion PEEP est à renvoyer directement à l'association de parents d'élèves.

## A compléter et à rapporter le jour de l'inscription

- Fiche Elève avec photo d'identité agrafée et document Informations Bourses
- Copie recto/verso (sur la même page) de la carte d'identité en cours de validité
- Attestation de recensement (à demander en Mairie dès 16 ans)
- Copie Aménagements : PAP, PPS, GEVASCO, Notification MDA en double exemplaire (dont 1 à destination de Mme l'infirmière)
- Attestation d'assurance scolaire
- Fiche de demande d'admission à l'internat (pour les élèves demandeurs)
- Autorisation d'enregistrement de l'image et de la voix
- Fiche d'urgence
- Fiche de renseignements médicaux confidentiels (à compléter et à remettre **impérativement** :
  - o A l'infirmière, le jour de l'inscription, pour les élèves porteurs de pathologie
  - o A l'infirmière, dans les 15 jours suivant la rentrée pour les autres élèves
- Fiche intendance accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire
- Copie du livret de famille dans son intégralité
- Justificatifs des situations familiales (divorce, placement, prise en charge financière spécifique...)

**ATTENTION : Tout changement de situation en cours d'année doit être impérativement signalé par écrit au secrétariat de direction.**

- Fiche Allocation Stage accompagnée des documents spécifiquement demandés
- Bon de commande Mallette professionnelle (pour les niveaux 1 CAP et nouveaux élèves 1 Bac pro)
- Bon de commande Tenue professionnelle (pour les niveaux 1 CAP, 2<sup>nde</sup> Bac pro, et nouveaux élèves 1 Bac pro)
- Bulletin d'adhésion de la MDL (MDL), accompagnée de la cotisation de 10 euros

PHOTO RECENTE  
OBLIGATOIRE



Enregistré le :


Par :

**FICHE ELEVE 2026/2027**

**NOM de l'élève :** ..... **Prénom :** ..... **Sexe :** .....

**Né(e) le :** ..... **Dép. :** ..... **Lieu de naissance :** ..... **Nationalité :** .....

**N° Portable élève :** .....

**Mail élève :** .....  très important : ce mail sera utilisé tout au long du parcours de l'élève (inscription aux examens, pronote, educonnect....). Veiller à ce qu'il soit lisible (en lettres capitales) et signaler tout changement au cours de la scolarité

**SCOLARITE ANNEE PRECEDENTE : Année 2025/2026**

**Nom de l'établissement fréquenté**.....

**Adresse**.....

**Code postal :** .....

**Commune :** .....

**Classe fréquentée**..... L.V.1..... LV2.....

**CLASSE A LA RENTREE 2026/2027** Classe : .....

**Régime :**  Interne  Demi-pensionnaire  Externe

**Obligatoire :** ..... **Redoublant(e) :**  OUI  NON

**L.V.I. : Anglais** (les élèves entrant en bac 3 ans doivent fournir les 3 bulletins de 3ème)  
**Classe européenne : voir informations document « Classe européenne » du dossier d'inscription**

**L.V.II.**  Espagnol  
 Italien

**TRANSPORT SCOLAIRE :** OUI  - NON

**Les certificats de scolarité seront distribués sur demande au secrétariat après la rentrée**

**Toute modification pendant l'année scolaire, adresse, numéro de téléphone, situation familiale, changement dans l'autorité parentale etc... doit être signalée au secrétariat dans les meilleurs délais.**

### Représentant légal 1

NOM : ..... Prénom : ..... Lien de parenté : .....

Adresse : Rue : .....

Commune : ..... Code Postal : .....

 dom : .....  travail : .....  portable : .....

@ courriel \* : .....

Situation emploi : ..... Profession : .....

Autorisez-vous la communication de votre adresse aux associations de parents d 'élèves (O ou N) : .....

Adresse de l'élève **si différente** de celle du légal 1 : .....

Code postal : ..... Commune : .....

\*En lettres capitales et écrit de manière lisible

### Représentant légal 2

NOM : ..... Prénom : ..... Lien de Parenté : .....

Adresse : Rue : .....

Commune : ..... Code Postal : .....

 dom : .....  travail : .....  portable : .....

@ courriel \* : .....

Situation emploi : ..... Profession : .....

Autorisez-vous la communication de votre adresse aux associations de parents d 'élèves (O ou N) : .....

\* En lettres capitales et écrit de manière lisible

### Autre représentant ou personne à contacter

NOM : ..... Prénom : ..... Lien de Parenté : .....

Adresse : Rue : .....

Commune : ..... Code Postal : .....

 dom : .....  travail : .....  portable : .....

NOM : ..... Prénom : ..... Lien de Parenté : .....

Adresse : Rue : .....

Commune : ..... Code Postal : .....

 dom : .....  travail : .....  portable : .....

**ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE - RENTRÉE SCOLAIRE 2026**  
**Attention, les élèves des classes post-bac et les apprentis ne sont pas concernés.**

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), le service des bourses de votre académie peut étudier si vous avez **droit à une bourse pour l'année scolaire 2026-2027**. Pour cela, remplissez les informations ci-dessous : les personnes qui étudieront votre dossier pourront alors récupérer automatiquement votre situation fiscale.

Ainsi, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée 2026 et vous obtiendrez une réponse au cours du **premier trimestre de l'année scolaire 2026-2027**.

Si nous avons besoin d'informations complémentaires, nous vous contacterons.

**Oui, j'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse, je complète les informations demandées, je signe et date le formulaire.**

**Non, je refuse l'étude automatique de mon droit à bourse, je date et signe le formulaire.**

Les champs obligatoires sont marqués d'un astérisque \*

**L'élève :**

**Nom de famille\*** : \_\_\_\_\_ **Prénom\*** : \_\_\_\_\_

**Vous même :**

**Nom de famille\* (1) :** \_\_\_\_\_

**Nom d'usage (2) :** \_\_\_\_\_

**Prénom 1\* (3) :** \_\_\_\_\_ **Prénom 2 :** \_\_\_\_\_ **Prénom 3 :** \_\_\_\_\_

**Date de naissance\* :** \_\_ / \_\_ / \_\_ **Pays de naissance\* :** \_\_\_\_\_

**Département de naissance\* (4) :** \_\_ **Commune de naissance\* (4) :** \_\_\_\_\_

**Vivez-vous en couple, sous le même toit, sans être ni marié(e) ni pacsé(e) (concubinage) ?\***

**Oui**  **Non**

*Si oui, complétez la partie ci-dessous pour votre concubin(e) : votre concubin(e) paye ses impôts séparément, et pour l'étude du droit à bourse, il est nécessaire de récupérer également sa situation fiscale. Son accord est donc indispensable pour cette démarche.*

**Nom de famille de votre concubin(e)\* (1) :** \_\_\_\_\_ **Sa civilité\* :** Mme  M

**Son nom d'usage (2) :** \_\_\_\_\_

**Son prénom 1\* (3) :** \_\_\_\_\_ **Son prénom 2 :** \_\_\_\_\_ **Son prénom 3 :** \_\_\_\_\_

**Sa date de naissance\* :** \_\_ / \_\_ / \_\_ **Son pays de naissance\* :** \_\_\_\_\_

**Son département de naissance\* (4) :** \_\_ **Sa commune de naissance\* (4) :** \_\_\_\_\_

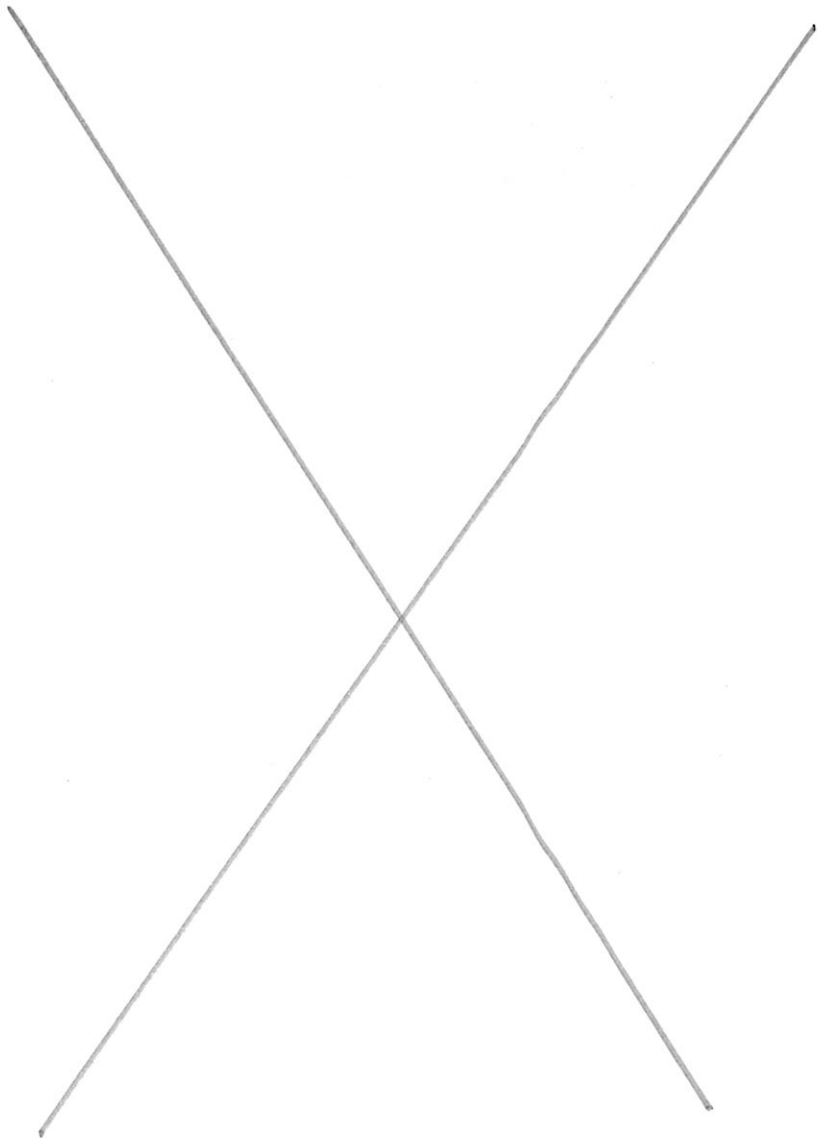
**Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.**

**Date :** \_\_ / \_\_ / \_\_

**Signature :**

(1) *Nom de famille* : nom de naissance, obligatoire  
(3) *Prénoms* : dans l'ordre de l'état civil

(2) *Nom d'usage* : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse  
(4) *Département (ex : 075) et commune de naissance* : à compléter si vous êtes nés en France.





## FICHE D'INTENDANCE - 2026/2027

### FORFAIT :

- 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année CAP
- Seconde, Première et Terminale BAC

ELEVE : NOM ..... PRENOM .....

DATE DE NAISSANCE ..... CLASSE DEMANDEE 2026-2027 .....

#### AU FORFAIT (facturation au trimestre)

- Interne 5 jours (4 nuits +repas)
- Demi-Pensionnaire 5 repas (5 repas midi lu ma me je ve)
- Terminale Bac pro : Demi-Pensionnaire 6 repas (5 repas midi lu ma me je ve + jeudi soir)

OU

- Externe (cas particulier : voir INTENDANCE)

REPRESENTANT FINANCIER de l'élève (celui qui reçoit la facture) :  Père  Mère  Autre (préciser)

NOM ..... PRENOM .....

ADRESSE .....

CODE POSTAL ..... COMMUNE .....

TELEPHONES - DOMICILE ..... PORTABLE .....

ADRESSE MAIL : .....@.....

NOM et ADRESSE DE L'EMPLOYEUR : .....

REPRESENTANT LEGAL 2 :  Père  Mère  Autre (préciser)

NOM ..... PRENOM .....

ADRESSE .....

CODE POSTAL ..... COMMUNE .....

TELEPHONES - DOMICILE ..... PORTABLE .....

ADRESSE MAIL : .....@.....

NOM et ADRESSE DE L'EMPLOYEUR : .....

#### BOURSES & RIB

Votre enfant était il boursier durant l'année 2025-2026 :  oui  non

Demande d'étude automatique :  oui  non

Joindre OBLIGATOIREMENT un RIB

Pour les élèves boursiers, mettre le RIB de la personne qui a fait la demande de bourse

Signature du représentant financier

Signature du représentant légal 2

**RIB obligatoire àagrafer ici**

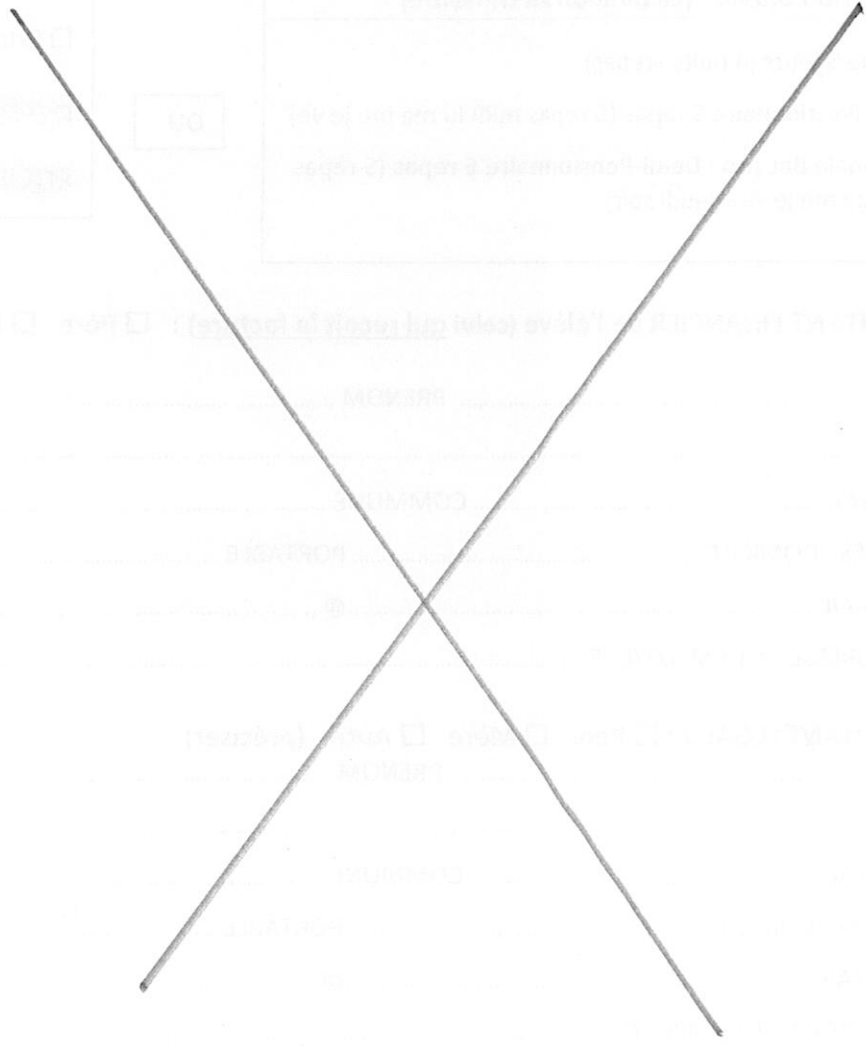
CLASSIFICAZIONE DEI BENI CULTURALI

04

1.  Beni culturali di interesse nazionale

2.  Beni culturali di interesse regionale

3.  Beni culturali di interesse locale





## INFORMATIONS FINANCIERES 2026

L'inscription au service d'hébergement et le Pass' Région permettent l'accès au self

**Les tarifs sont votés au Conseil d'Administration et valables pour l'année 2026**  
**Pour les forfaits indiqués ci-dessous, les tarifs seront remisés du nombre de jours de stage**

### FACTURATION FORFAITS INTERNAT ET DEMI-PENSION pour les élèves CAP, BAC, CSTraiteur

Votre enfant est inscrit au **forfait**, payable par trimestre.

La facture est envoyée par mail (Avis des Sommes A Payer), chaque trimestre et payable dès réception (l'établissement n'effectue pas de prélèvement) :

- Par **télépaiement en CB** sur le site **Educonnect** en ligne en accédant à : <https://teleservices.education.gouv.fr> profil responsable financier (recommuniqué en début d'année).
- Par **chèque** à l'ordre du lycée de l'Hermitage (*nom, prénom, classe à préciser au dos du chèque*)
- Par **virement** sur le compte du lycée

Le coût du service annexe d'hébergement pour l'année 2026 (3 trimestres, hors remises d'ordre pour stage) :

- Forfait **INTERNAT 5 jours = 1 611,71€** (5 repas midi - 4 repas soir - 4 nuits)
- Forfait **DEMI-PENSION 5 jours = 661,06€** (5 repas midi)
- Cas particuliers :
  - Terminale BAC PRO forfait DEMI-PENSION 6 repas = 793,27€ (5 repas midi + 1 repas jeudi soir TP)
  - Spécialité Traiteur CST forfait DEMI-PENSION 4 repas = 525,07€ (4 repas midi)

### TARIFS HORS FORFAIT

- Repas au ticket élèves Post-BAC : 4,35€ (Som1)
- Repas au ticket apprentis : 5,15€ (Som2, BTS, CS Barman, CS Traiteur)
- Hébergement occasionnel élèves DP nuit et petit-déjeuner : 4,37€
- Hébergement occasionnel élèves hors forfait (repas du soir + nuit + petit déjeuner) : 7,61€

→ Règlement par chèque à l'ordre du lycée Hôtelier

→ Ou **Compte** à créer avec le logiciel MyTURBOSELF en ligne (<https://www.turboself.fr/vous-etes-un-parent-deleve-ou-un-eleve/>) ou application à télécharger :

- renseigner les champs « demande de création de compte » avec nom, prénom élève et adresse mail responsable financier → définir un mot de passe → se connecter
- paiement : cliquer sur « mes comptes » et payer à partir de sa carte bancaire (minimum 20 €)
- valider.

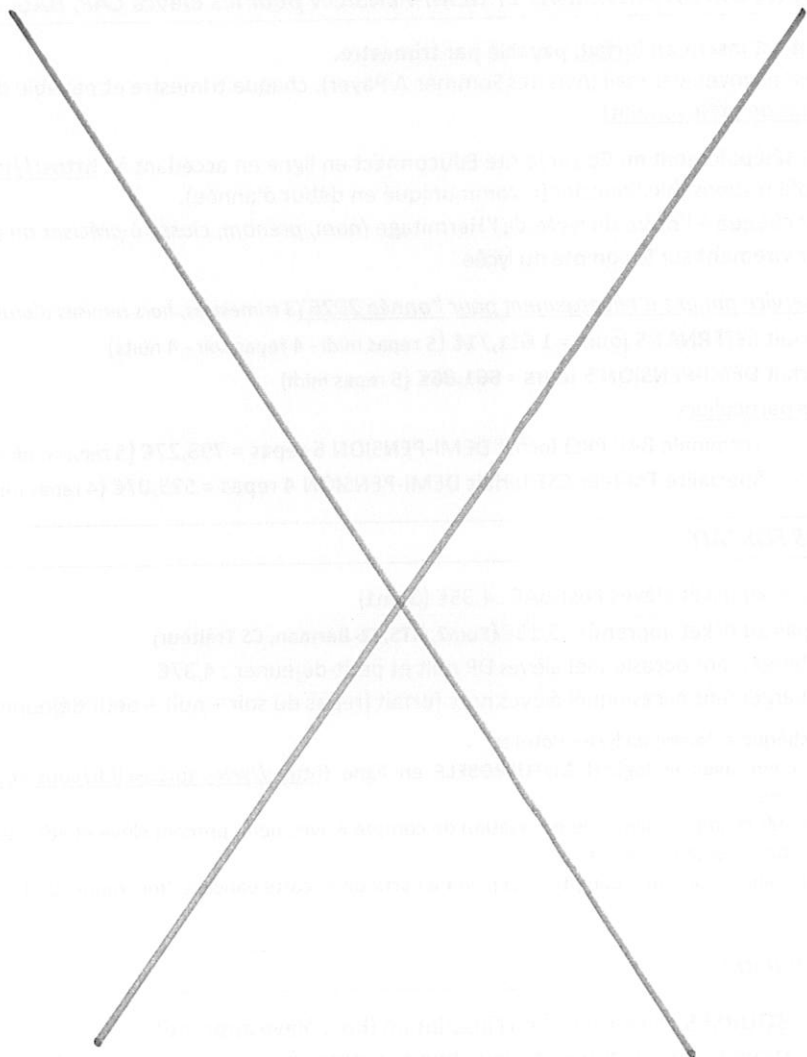
### AIDES FINANCIERES

- **LES BOURSES** : se renseigner à l'inscription (**hors élève apprenti**)
  - ✓ **Lycéens** : Informations et simulateur sur <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728> → service géré par la DSDEN, si vous avez coché l'étude automatique des droits, **le versement des bourses s'effectue chaque fin de trimestre directement aux familles pour les externes, en déduction des frais de restauration et d'hébergement pour les demi-pensionnaires et internes.** Fournir un RIB et les dernières attestations de paiement CAF.
  - ✓ **Etudiants** : Informations et simulateur sur <https://www.lescrous.fr/nos-services/une-offre-de-services-riche-et-de-qualite-pour-tous-les-etudiants/#simulateur-de-bourse-testez-votre-eligibilite> → service géré par le CROUS, DSE à constituer en début d'année (Dossier Social Etudiant)
- **LE FONDS SOCIAL LYCEEN** : Le fonds social peut vous être attribué si vous avez des difficultés à payer les frais de scolarité et de vie scolaire de votre enfant (**sauf élève apprenti**). Pour bénéficier de cette aide exceptionnelle, vous devez en faire la demande au Service Intendance par courrier ou par mail [intendance.0261148g@ac-grenoble.fr](mailto:intendance.0261148g@ac-grenoble.fr). Fournir un justificatif de Quotient Familial.
- **APPRENTIS** : se rapprocher du BDE

### AUTRES TARIFS - en cas de perte ou dégradation

Badge accès internat : 25,00 €

Carte de prêt d'accès au self : 7,20 €



La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre du projet spécifié ci-dessous, étant entendu que les objectifs de ce projet ont été préalablement expliqués aux élèves et à leurs responsables légaux.

## 1 Désignation du projet audiovisuel

Projet pédagogique concerné (désignation sommaire) : **reportage photos des travaux et prestations des élèves / interview et vidéo par la presse lors des prestations**

Nom et adresse de l'établissement : **Lycée Professionnel Hôtelier de l'Hermitage**  
Rue Jean Monnet, 26600 TAIN L'HERMITAGE

## 2 Modes d'exploitation envisagés

Support	Durée	Etendue de la diffusion
X En ligne	Année scolaire 2026-2027	X Internet (monde entier)
		X Extranet      X Intranet
Précisez le(s) site(s) : Facebook, Instagram,, ENT		

## 3 Consentement de l'élève

On m'a expliqué et j'ai compris à quoi servait ce projet.

On m'a expliqué et j'ai compris qui pourrait voir cet enregistrement.

Et je suis d'accord pour que l'on enregistre, pour ce projet, mon image, ma voix.

<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur Nom de l'élève : ..... Prénom : ..... Classe : .....	Date et signature de l'élève concerné par l'enregistrement :
---	--

## 4 Autorisation parentale

Vu le Code civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée,

Vu le Code de la propriété intellectuelle,

Vu le consentement préalablement exprimé par la personne mineure ci-avant,

La présente autorisation est soumise à votre signature, pour la fixation sur support audiovisuel et la publication de l'image et/ou de la voix de votre enfant mineur dont l'identité est donnée au paragraphe 3, ci-avant, dans le cadre du projet désigné au paragraphe 1 et pour les modes d'exploitation désignés au paragraphe 2.

Cet enregistrement de l'image/la voix du mineur que vous représentez sera réalisé sous l'autorité de (nom du producteur ou du bénéficiaire de l'autorisation/statut juridique/adresse) : **Lycée Professionnel Hôtelier de l'Hermitage**

L'enregistrement aura lieu aux dates/moments et lieux indiqués ci-après.

Date(s) d'enregistrement : **année scolaire 2026-2027**

Lieu(x) d'enregistrement : **TP établissement, TP déplacé et sortie scolaire**

Le producteur de l'œuvre audiovisuelle créée ou le bénéficiaire de l'enregistrement exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre/cet enregistrement. L'œuvre/l'enregistrement demeurera sa propriété exclusive. Le producteur/le bénéficiaire de l'autorisation, s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.

Il s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de l'enregistrement de l'image et/ou de la voix du mineur susceptible de porter atteinte à sa dignité, sa réputation ou à sa vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

Dans le contexte pédagogique défini, l'enregistrement ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

Je soussigné(e) (prénom, nom) .....

**Déclare être le représentant légal du mineur désigné au paragraphe 3.**

**Elève majeur**

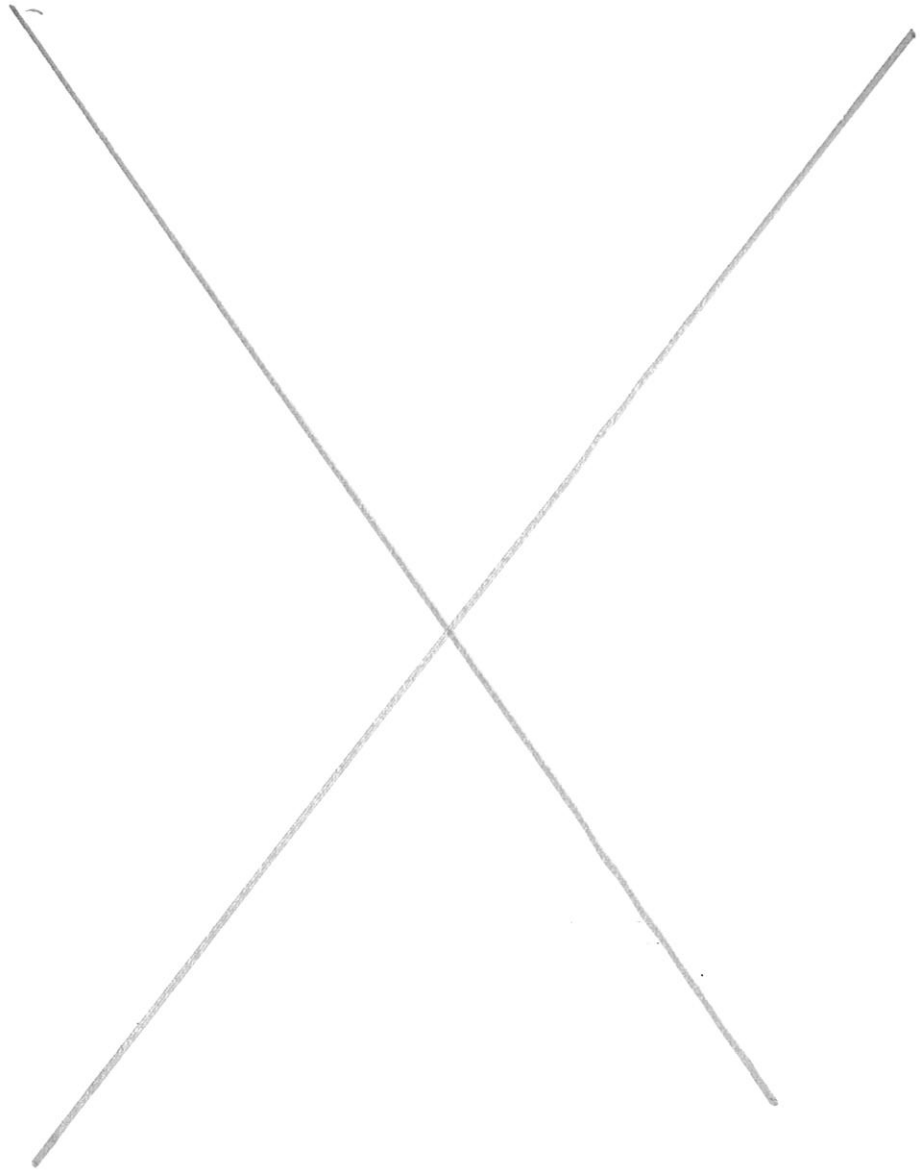
Je reconnais être entièrement investi de mes droits civils à son/mon (pour l'élève majeur) égard. Je reconnais expressément que le mineur que je représente/je (pour l'élève majeur) n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image/mon image (pour l'élève majeur) et/ou de sa/ma voix (pour l'élève majeur), voire de son/mon (pour l'élève majeur) nom.

**Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus me concernant ou concernant le mineur que je représente et donne mon accord pour la fixation et l'utilisation de son /mon (pour l'élève majeur) image et/ou de sa/ma (pour l'élève majeur) voix, dans le cadre exclusif du projet exposé et tel qu'il y a consenti au paragraphe 3**

Fait en autant d'originaux que de signataires.

Fait à : ..... Date : .....

Signature du représentant légal du mineur ou de l'élève majeur:



# DEMANDE D'ADMISSION A L'INTERNAT

## Année scolaire 2026-2027

NOM de l'élève : ..... Prénom : ..... Sexe : .....

Né(e) le : ..... Classe (en 2025/26) : .....

☎ portable élève ..... Moyen de transport Domicile/Lycée : .....

**souhaite une inscription à l'internat.**

### Responsable légal

Nom : ..... Prénom : ..... Lien de parenté : .....

Adresse : .....  
..... Commune : .....

☎ dom : ..... ☎ portable : ..... ☎ travail : .....

Mél (obligatoire) : .....

**Merci d'indiquer lisiblement et correctement votre adresse mail car vous recevrez la réponse à votre demande par ce biais.**

### CORRESPONDANT

**Cette demande est obligatoire : un correspondant est une personne qui s'engage à prendre en charge, de jour comme de nuit, votre enfant dans un délai de deux heures si vous ne pouvez pas vous rendre disponible (raison de santé, fermeture ou évacuation internat, mouvements de grève...)**

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....  
..... Commune : .....

☎ dom : ..... ☎ portable : ..... ☎ travail : .....

Date et signature du correspondant :

### SI AUCUN CORRESPONDANT NE FIGURE,

Je soussigné(e) ....., responsable légal de .....

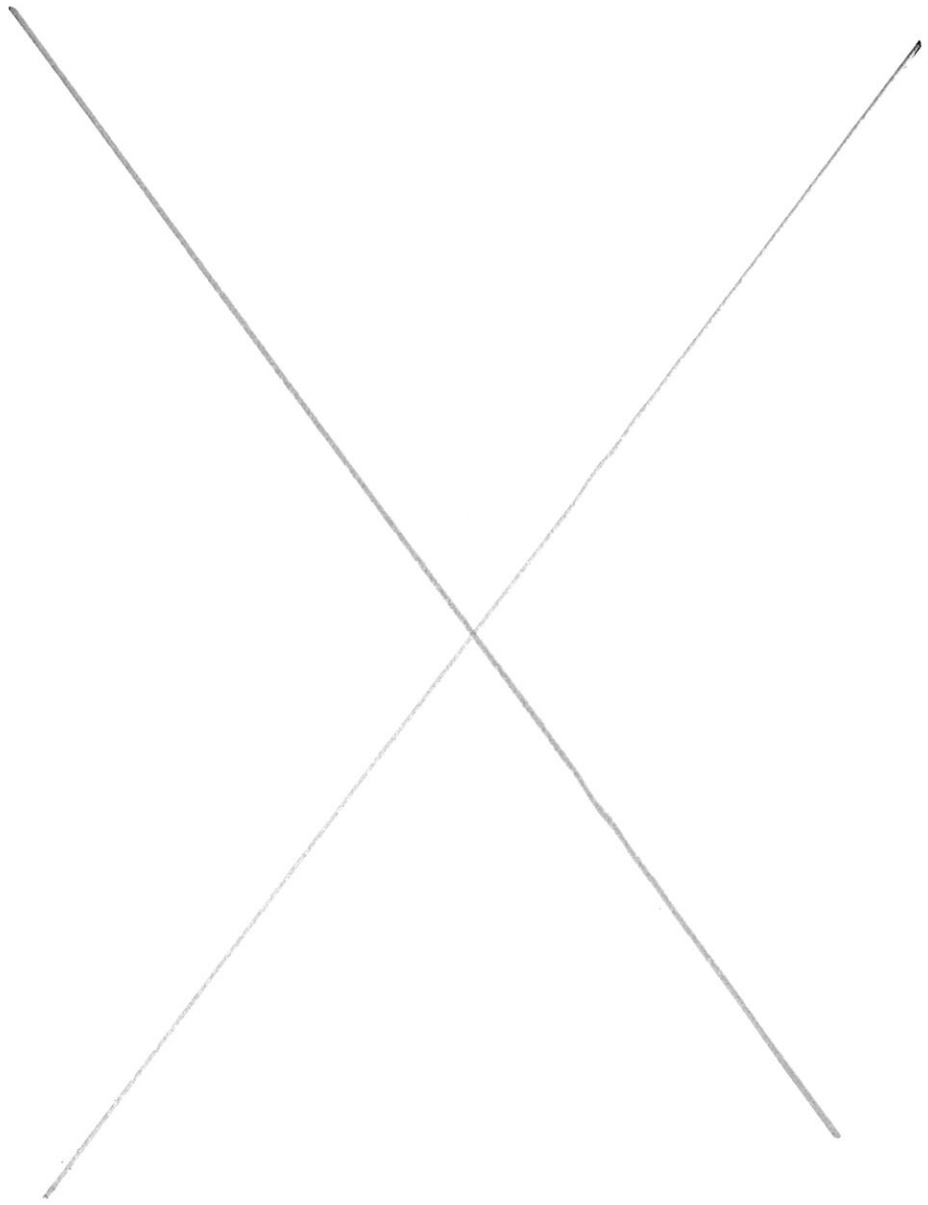
**m'engage à prendre en charge, DE JOUR COMME DE NUIT, mon enfant dans un délai de deux heures si l'établissement me le demande (raison de santé, fermeture ou évacuation internat, mouvements de grève...)**

Date et signature du représentant légal :

Votre demande sera étudiée en fonction des places disponibles. La distance domicile/ lycée étant un des critères prioritaires.

**VOUS RECEVREZ UNE REPONSE ECRITE PAR COURRIEL AVANT LE 10 JUILLET 2026.**

**Nous vous rappelons que toute demande de changement de régime (interne, demi-pensionnaire, externe ...) doit se faire par écrit et ne pourra être validée qu'en fin de trimestre.**



## FICHE DE RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONFIDENTIELS

ELEVE : NOM..... PRENOM.....Né(e) le .....

ADRESSE.....

.....

TEL ELEVE .....

TEL REPRESENTANTS LEGAUX .....//.....



**Fiche à compléter soigneusement, chaque année, à signer obligatoirement, à mettre sous enveloppe fermée, même s'il n'y a rien de particulier à signaler et**

**A REMETTRE EXCLUSIVEMENT A L'INFIRMIERE :**

**soit le jour des inscriptions pour les élèves porteurs de maladie ou handicap  
soit à l'infirmerie dans les 15 jours suivant la rentrée.**

**Ce document est confidentiel et reste à l'infirmerie de l'établissement.**

**Important : merci de bien prévenir l'infirmière scolaire de tout problème de santé :**

- o Atteinte d'une maladie chronique pouvant nécessiter une prise de médicament durant le temps scolaire.
  - o Votre enfant est susceptible de prendre un traitement d'urgence.
  - o Il est atteint d'un handicap (moteur, visuel, auditif...) ou d'une maladie invalidante pouvant nécessiter des aménagements particuliers dans le cadre scolaire.
  - o Il présente des difficultés particulières nécessitant des mesures d'adaptation.
    - Il a un traitement temporaire
- etc...

Maladie(s) dont souffre votre enfant :

Traitement(s) :

Antécédent(s) :

Médecin prescripteur :

Observations particulières :

Pour la mise en place de mesures particulières et pour établir un **projet d'accueil individualisé (PAI)**, conformément à la circulaire n°2003-135 du 8 septembre 2003, relative à l'accueil en collectivité des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période, **PRENDRE CONTACT EXCLUSIVEMENT AVEC L'INFIRMIERE LORS DE LA JOURNEE D'INSCRIPTION (OU PAR TELEPHONE).**

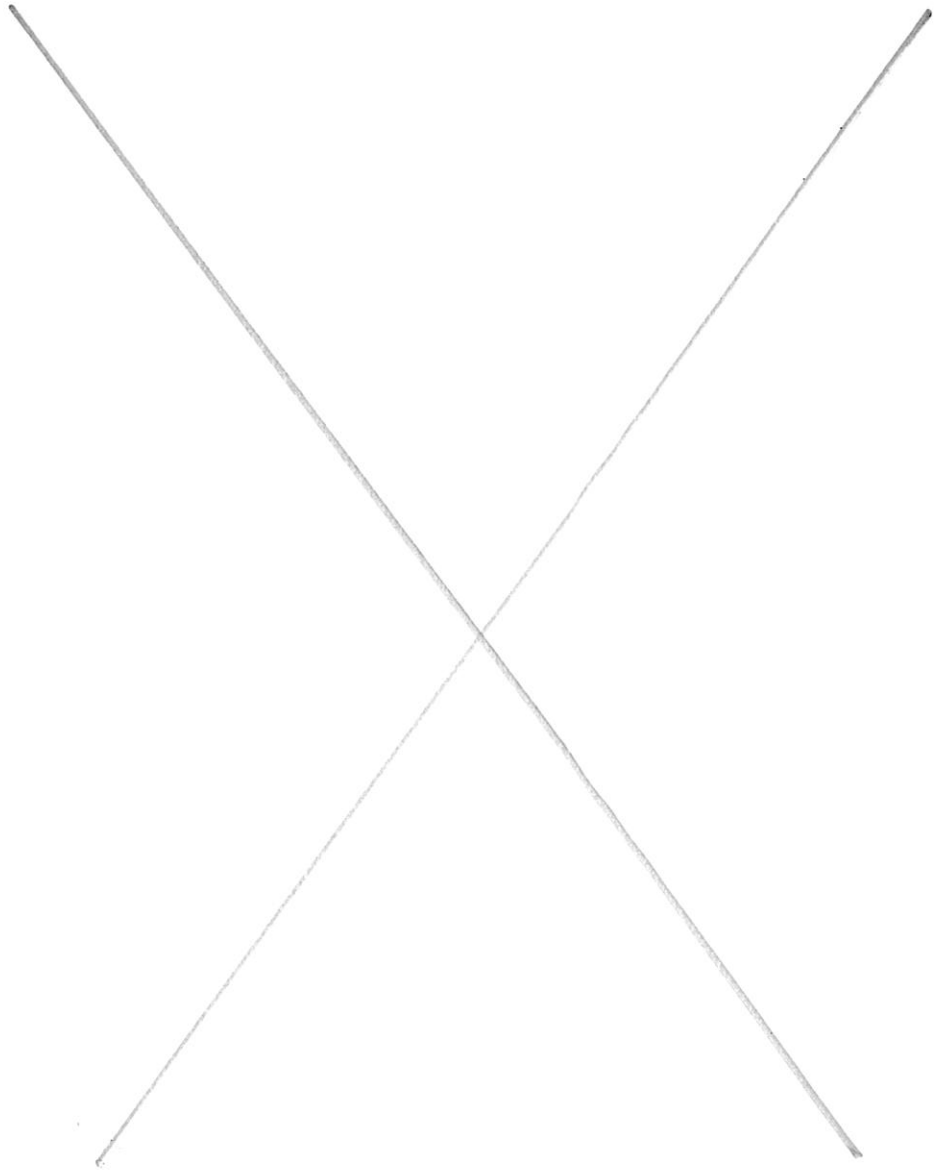
- **Les TRAITEMENTS MEDICAMENTEUX SONT A REMETTRE A L'INFIRMIERE** soit par les parents, soit par l'élève.

- Pour les élèves qui demandent des mesures particulières à l'examen et un PAP (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, dispense ou aménagement EPS...), en informer le professeur principal afin de constituer le dossier **DES LA RENTREE**, et ce pour tous les niveaux.

**Vu et pris connaissance :**  
**(Nom représentant(e) légal(e))**

**Date :**

**Signature :**





## FICHE D'URGENCE non confidentielle

Année scolaire.....

Classe.....

**NOM de l'élève:**..... **PRENOM**.....

Date et lieu de naissance :.....

2 derniers établissements scolaires fréquentés (obligatoire) : .....

NOM et adresse du (des) représentant(s) légal(aux) :

Responsable 1 :.....

Responsable 2 :.....

N° de sécurité sociale de l'élève :.....

N° de sécurité sociale du parent.....

N° et adresse de l'assurance scolaire :.....

En cas d'accident ou d'urgence, l'établissement s'efforce de prévenir les responsables légaux par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins deux numéros de téléphone. Merci de penser à signaler tout changement de numéro.

- N° du domicile : .....
- N° du responsable 1 : ..... poste : ..... Portable : .....
- N° du responsable 2 : ..... poste : ..... Portable : .....
- Nom et N° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement et lien avec la famille : .....

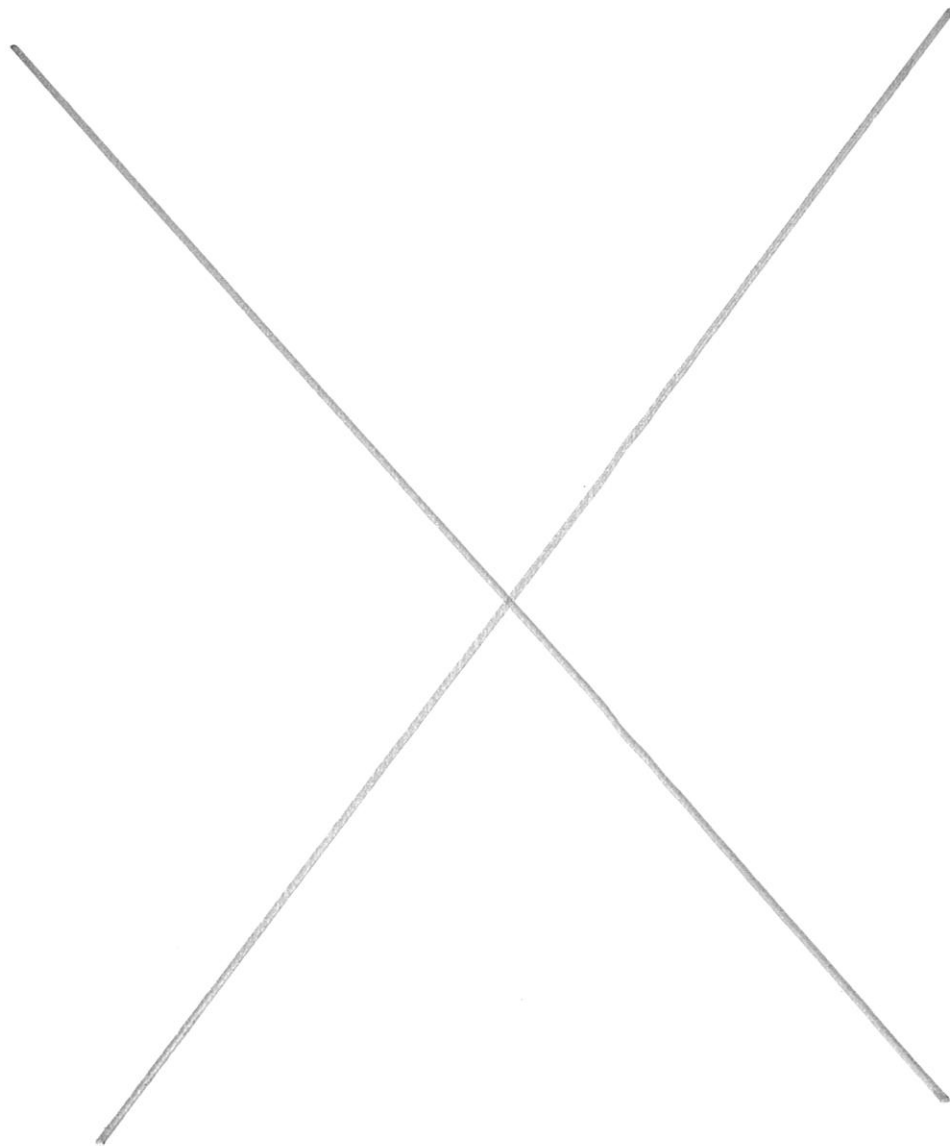
**Date du dernier rappel antitétanique** :.....

**Observations** particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement : (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre...):.....

**Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant** :.....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné d'un responsable légal.

*En référence au Bulletin Officiel Hors Série n° 1 du 6 Janvier 2000 portant sur le « Protocole national sur l'organisation des soins et des urgences dans les écoles et les établissements publics locaux d'enseignement » : il n'y a aucune obligation à ce qu'un adulte accompagne le lycéen mineur, dans un véhicule sanitaire.*



## LA CLASSE EUROPEENNE- ELEVES DE BAC PRO MHR

### ◇ Objectifs

La classe européenne est destinée aux élèves motivés par les langues vivantes : en effet le cursus de 3 ans proposé leur permettra d'obtenir une Mention européenne sur leur diplôme de bac pro service ou cuisine.

Cette ouverture supplémentaire sera un atout pour celles et ceux qui rêvent d'une carrière dans des établissements de standing, ou à l'étranger, mais elle est surtout une ouverture culturelle indispensable dans le monde actuel.

Le travail supplémentaire demandé nécessite que le choix de la mention Euro soit bien celui de votre enfant, son investissement tout au long de son parcours sera une clé vers la réussite.

Le choix d'intégrer la section européenne est un engagement pour trois ans, de la 2<sup>nde</sup> à la terminale. Néanmoins, il est possible d'abandonner en fin de 2<sup>nde</sup> sur demande écrite des responsables légaux. En revanche, une fois en classe de première, il n'est plus possible d'abandonner et l'élève poursuivra obligatoirement jusqu'en terminale (logique de cycle).

### ◇ Mobilités

Si les conditions le permettent, grâce au dispositif Erasmus+, et à l'accréditation dont bénéficie le lycée jusqu'en 2027, il pourra être proposé à quelques élèves de partir faire un stage dans un pays de l'Union européenne et de découvrir d'autres cultures.

Il est à noter cependant que les bourses de mobilité sont attribuées chaque année par l'agence Erasmus et qu'elles n'ont aucun caractère systématique.

Si nécessaire, une sélection pourra être organisée pour participer à ses mobilités selon divers critères et modalités (motivation et investissement, entretiens, âge selon les contraintes d'organisation et le choix de destination...).

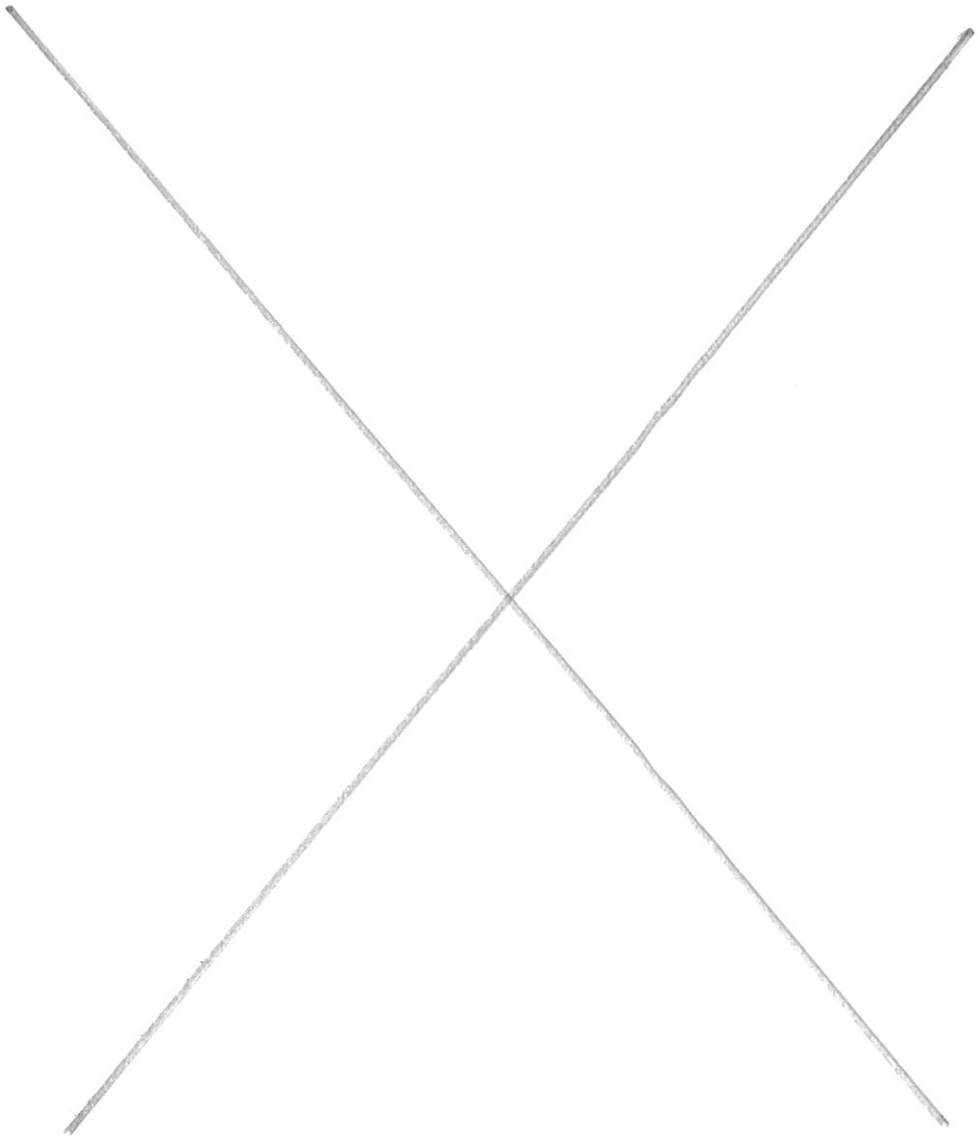
### ◇ Modalités

En plus des 2h hebdomadaires en LV1, les élèves de la classe euro ont 1h d'anglais supplémentaire avec l'enseignant d'anglais, et 1h par semaine avec un professeur d'enseignement professionnel, en service et/ou en cuisine. Ces heures spécifiques dénommées DNL (discipline non linguistique), largement axées sur l'enseignement professionnel et culturel des pays anglophones donneront lieu à une épreuve supplémentaire en fin de terminale.

### ◇ Comment postuler ?

Il est demandé aux élèves de joindre au dossier d'inscription leurs bulletins scolaires de l'année de 3<sup>ème</sup>. Les enseignants seront attentifs au sérieux et à l'engagement des élèves ainsi qu'à leurs résultats.

A l'issue d'un entretien réalisé le jour de l'inscription avec les enseignants d'anglais et en fonction de ces éléments, il sera éventuellement proposé une inscription en classe euro.





**FICHE ALLOCATION DE STAGE :  
2<sup>nd</sup>e BAC PRO et 1<sup>ère</sup> année CAP**

Toutes les périodes de PFMP des lycéens professionnels seront indemnisées par l'État au moyen d'une allocation financière spécifique selon le décret n° 2023-765 du 11 août 2023.

Afin de percevoir cette allocation, **vous devez remplir cette fiche et agraffer les documents demandés.**

**Elève :**

NOM .....

PRENOM .....

Né (e) le : .....

CLASSE : .....

Conformément à l'arrêté du 11 août 2023 déterminant les montants et les conditions de versement de l'allocation, je confirme mon choix que cette allocation soit versée sur :

- Le compte bancaire de l'élève en tant que bénéficiaire direct
- Mon compte bancaire en tant que représentant légal

**Suivant la case cochée, vous devez fournir soit le RIB Bancaire de l'élève, soit le RIB Bancaire du représentant légal.**

En conformité de ce choix, je certifie que les coordonnées bancaires transmises à l'établissement sont exactes et accepte que tous les versements relatifs à l'allocation soient réalisés sur ces coordonnées de paiement pour les périodes de stage.

**Pour les élèves mineurs, vous devez compléter l'autorisation ci-dessous :**

**AUTORISATION 2026-2027**  
**Je soussigné (e),**  
**NOM et Prénom du représentant légal :** .....  
autorise mon enfant inscrit au Lycée Hôtelier de l'Hermitage à bénéficier de l'allocation en faveur des lycéens professionnels dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel.  
**Date et Signature du représentant légal :**

**Pièces à agraffer aux documents pour les élèves mineurs :**

- Pièce d'identité ou Passeport (recto-verso) de l'élève
- Pièce d'identité ou Passeport (recto-verso) du représentant légal
- Livret de famille pages parents et enfant
- RIB Bancaire parent ou enfant

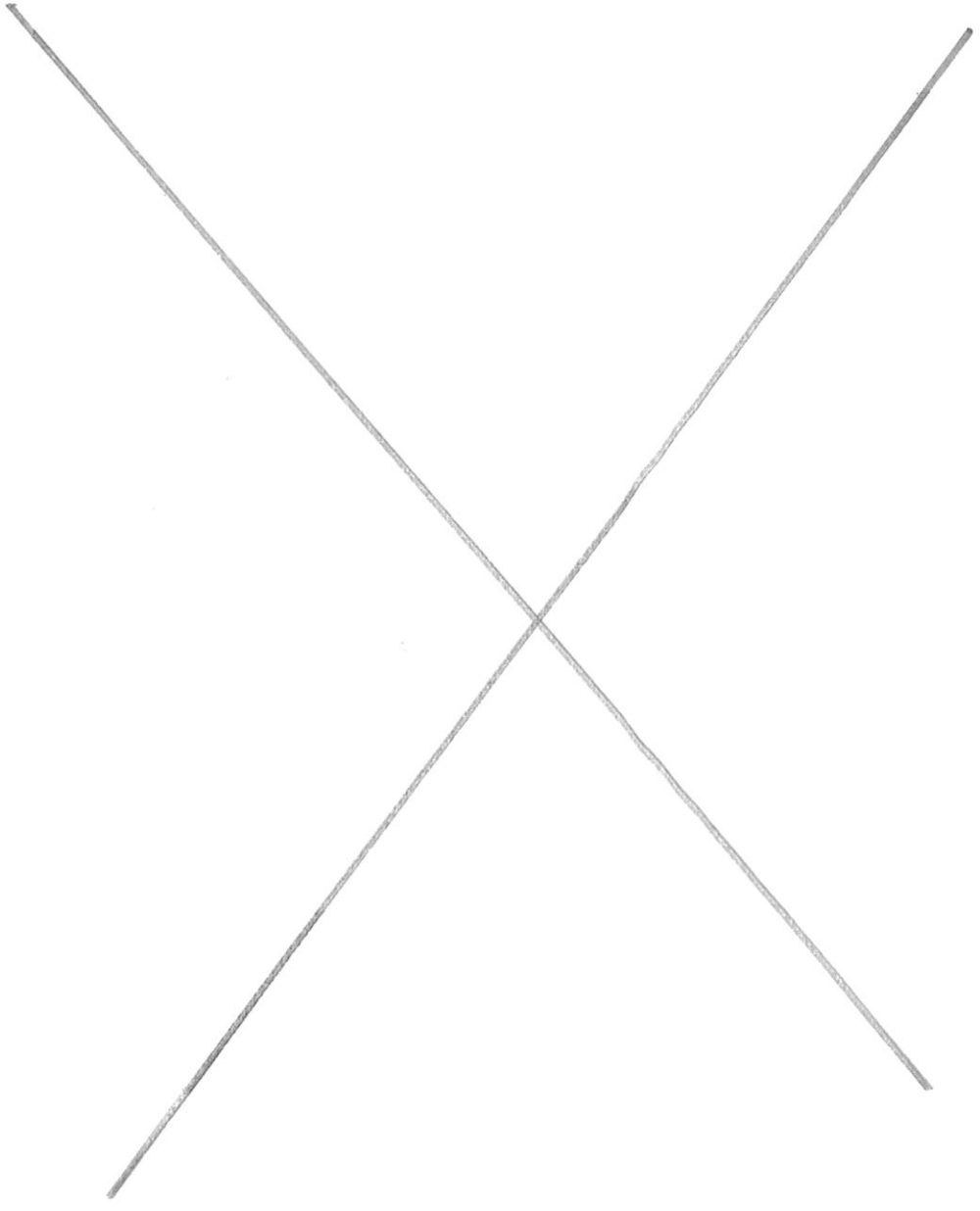
**Pièces à agraffer aux documents pour les élèves majeurs :**

- Pièce d'identité ou Passeport (recto-verso) de l'élève
- RIB Bancaire de l'élève

**Nota Bene :**

- . Les élèves sous tutelle ou curatelle devront fournir la photocopie de l'extrait ou copie délivré par le greffe de la décision du conseil de famille qui a nommé le tuteur datif ou la déclaration contenant la nomination du tuteur.
- . Les élèves mineurs non accompagnés ou majeur sans papier devront fournir un document prouvant l'identité du jeune (y compris par exemple récépissé de demande de titre de séjour) ou à défaut, et en attente de ces documents, un certificat de scolarité porteur d'une photographie certifié par le chef d'établissement. Les élèves mineurs devront également fournir un document prouvant la qualité de représentant.

Je reconnais être informé(e) des dispositions des articles 441-6 et 441-7 du Code pénal, ce dernier prévoyant " [...] qu'« est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui. »





2026-2027

# PASS'REGION JEUNE

## 1/ QU'EST CE QUE LE PASS'REGION ?

Le Pass'Région est une carte proposée aux jeunes par la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui leur permet d'obtenir des avantages dans le domaine de l'éducation.

Au lycée, cette carte permet l'obtention **gratuite des manuels scolaires** et de bénéficier d'une **aide au 1er équipement professionnel** dont le montant dépend de la formation\*.

La carte Pass'Région est aussi obligatoire pour pouvoir **accéder au lycée et au restaurant scolaire**. Les jeunes doivent conserver leur Pass'Région tout au long de leur cursus au lycée.

La carte offre aussi aux jeunes des avantages hors du lycée dans le domaine de la culture (cinéma, spectacle, livres, entrées gratuites illimitées dans les musées...), du sport, de la santé...Les avantages peuvent être utilisés auprès du réseau des partenaires du dispositif. Ils sont personnels et individuels.

*\*2nd bac pro 300€, 1ère bac pro 150€, 1CAP cuisine et service 200€*

## 2 / COMMENT OBTENIR SA CARTE PASS'REGION ?

### Les nouveaux élèves doivent commander leur carte Pass' Région :

- Sur le site Internet : [auvergnerhonealpes.fr/passregionjeunes](http://auvergnerhonealpes.fr/passregionjeunes)
- Depuis votre **Smartphone** en téléchargeant l'application gratuite.
- Au **lycée**, lors de la journée d'inscription

### **Données nécessaires pour effectuer la commande :**

- **Adresse postale** : la carte sera envoyée à votre domicile. Si vous habitez chez une personne qui ne porte pas le même nom que vous, bien le préciser lors de votre commande sinon votre carte n'arrivera pas à destination.
- **Adresse mail valide** : indispensable et privilégier l'adresse mail de l'élève
- **Une photo** : celle-ci doit permettre la reconnaissance de l'élève à l'entrée du lycée et chez les partenaires.

**NB format photo d'identité, numérique (PNG, JPEG, ou PDF, taille inférieure à 1Mo) sans cadre blanc. La photo doit être nette, prise tête droite, face à l'objectif, le visage dégagé et tête nue (pas de foulard, casquette, serre-tête).**



• Sélectionner l'établissement Lycée Hôtelier de l'Hermitage et la filière :

Pour les élèves intégrant une **2nde BAC PRO** :

- sélectionner la filière 5- 2nde bac pro Famille de métiers avec aide au 1er équipement.

Pour les élèves intégrant une **1ère année de CAP** :

- sélectionner la filière 11 - 1ère année de CAP avec aide au 1er équipement.

 Ne vous trompez pas de filière sinon vous ne bénéficierez pas de l'aide au 1er équipement. 

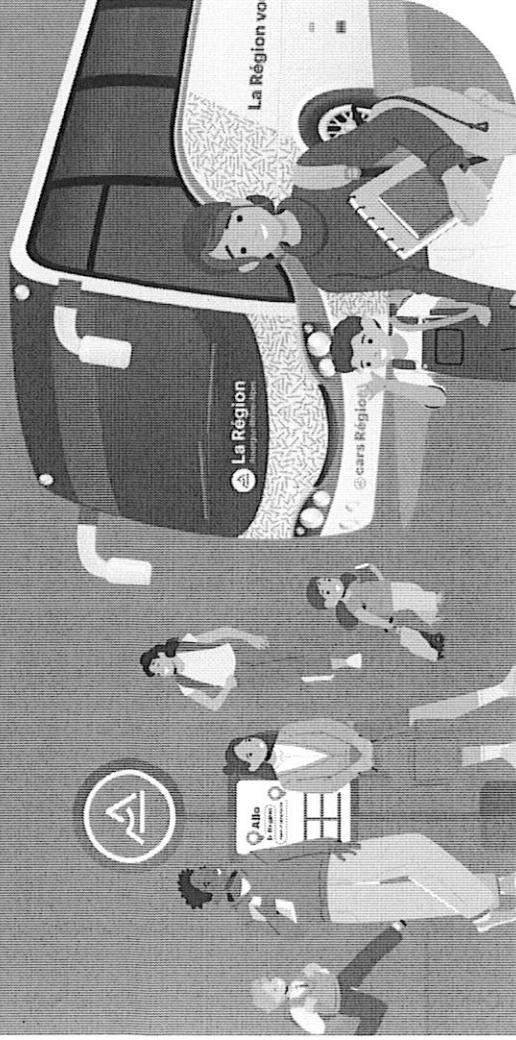


**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

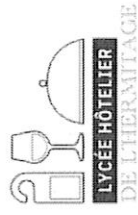
**LES INSCRIPTIONS POUR  
LE TRANSPORT SCOLAIRE  
c'est maintenant !**

**Inscrivez-vous du 2 juin au 19 juillet 2026\***

\*A partir du 15 juillet 2025 pour une inscription anticipée



Inscription en ligne sur  
**laregionvoustransporte.fr**



2026-2027  
**Inscriptions transports  
scolaires**

### 1. Effectuer l'inscription :

L'inscription au transport scolaire est obligatoire chaque année, y compris pour les élèves déjà inscrits en 2025.

➔ Inscription en ligne sur : [www.laregionvoustransporte.fr](http://www.laregionvoustransporte.fr)

➔ Rubrique : Inscription scolaire

### 2. Respecter les dates :

- Ouverture des inscriptions : 2 juin 2026
- Clôture sans majoration : 19 juillet 2026

⚠ Toute inscription effectuée après le 19 juillet 2026 entraînera une majoration de 30 €.

### 3. Tarifs 2026-2027 :

- Élève de collège ou lycée ayant droit : 130 €
- Élève non ayant droit : 225 €

### 4. Conserver la carte Oûra :

Les élèves déjà détenteurs d'une carte Oûra doivent impérativement la conserver pour les années scolaires suivantes.

### 5. Nouveauté :

Abonnement Scolaire + Mobilité Région

Cet abonnement, valable du 1er septembre 2026 au 31 août 2027, permet :

- l'utilisation des transports scolaires ;
- l'accès gratuit et illimité au réseau La Région vous transporte.

Pour les trajets en TER ou Car Région Express, un titre Scolaire+ à 0 € doit être obtenu avant chaque voyage.

### 6. Besoin d'aide ?

- Site internet : [www.laregionvoustransporte.fr](http://www.laregionvoustransporte.fr)
- Rubrique : Infos et documents → 26 - Drôme
- Allo la Région vous transporte : 04 8000 7000
- Rubrique : Contact et question sur le site de la Région.



## Objet : Informations importantes – Location de manuels et vente de fichiers scolaires

Chères familles,

Selon l'orientation suivie par votre enfant, plusieurs livres sont nécessaires :

- Des manuels prêtés par la Région
- Des manuels professionnels à acheter par les familles
- Des fichiers scolaires (cahiers d'exercices) à acheter par les familles

La Région alloue un crédit de 50€ pour aider les familles dans l'achat des manuels/fichiers à acheter. Ce crédit, mis sur la carte Pass'Région, est destiné uniquement à l'achat des manuels et fichiers scolaires.

Notre association est partenaire de la Région. Nous proposons donc la vente de fichiers et/ou la location de manuels scolaires pour l'année.

Voici les conditions nécessaires pour bénéficier de cette offre :

→ **Adhésion à l'association** : Afin de pouvoir acheter les fichiers et/ou louer les manuels, il est impératif d'être adhérent(e) à l'association. Le coût de l'adhésion est de 15€ par an et par famille.

→ **Achats des fichiers** : Nous vous demanderons de nous remettre les codes de la carte Pass Région, afin que nous puissions récupérer ce crédit 'manuels scolaires'.

→ **Location de manuels** : Nous vous demanderons de régler le prix total de la location (*voir tableau ci-dessous*)

→ **Chèques de cautions** : Les chèques seront demandés lors de la réservation, ils ne seront pas encaissés et seront restitués lorsque la transaction de la carte Pass'Région sera effectuée et/ou les manuels loués seront rendus. Si la transaction ne peut aboutir (avant mai 2027) et/ou les manuels loués ne nous sont pas restitués, nous nous verrons contraints d'encaisser les chèques.

Les manuels et fichiers commandés seront directement amenés au lycée au mois de Septembre. Vous n'avez donc pas à vous déplacer dans les librairies, juste à profiter de votre été.

**ATTENTION** : Ce sont des services que nous proposons à nos adhérents. Il n'est aucunement obligatoire de passer par l'association. Vous êtes libres d'acheter les manuels et/ou fichiers en librairie ou ailleurs.

Si cela vous intéresse, sachez que nous serons présents au moment des chaînes d'inscription afin de constituer le dossier. Si vous avez des questions ou si vous avez besoin de précisions supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter. Nous restons à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.



Tableau des prix de location : Sous réserve que la liste des manuels demandés soit inchangée

CAP « Cuisine »			
	Achat en Librairie	Total achat en librairie	Location PEEP
1° année	49.00 € <sup>1</sup>	49.00 €	15.00 €
2° année			15.00 €
Total du cycle		49.00 €	30.00 €

BAC PRO				
	Achat en Librairie		Total achat en librairie	Location PEEP
Seconde	49.00 € <sup>1</sup>		49.00 €	15.00 €
Première « Cuisine »				25.00 €
Terminale « Cuisine »		39.00 € <sup>1</sup>	39.00 €	25.00 €
Total du cycle			88.00 €	65.00 €

<sup>1</sup> Manuels servant sur plusieurs années

Si vous possédez déjà un manuel et que vous souhaitez n'en louer qu'un, le tarif sera adapté. Il vous suffit de prendre contact avec nous.

**ATTENTION : Les commandes de fichiers sont à passer avant le 10 Juillet 2025.  
Les commandes seront validées uniquement si le dossier est complet.**

---

Cordialement,

L'équipe PEEP Romans sur Isère  
Rue François Pouzin  
26100 ROMANS SUR ISERE

→ Tél : 06.33.53.51.51      → Mail : ape0308@peep.asso.fr

# CHARTRE DE QUALITE

## COMPORTEMENT PROFESSIONNEL EN TRAVAUX PRATIQUES

### RESTAURANT

La présente Charte complète et souligne le règlement intérieur.

**Spécifiquement professionnelle, elle vise à atteindre une harmonisation d'ensemble, non seulement de vos « Savoir-faire », mais également de vos « Savoir-Etre ».**

Elle doit être un objectif professionnel prioritaire et commun qui vous aidera à vous intégrer dans les meilleurs établissements de notre profession.

Cette Charte définit avec précision les exigences de tenue professionnelle, de comportement et le matériel professionnel à apporter lors des travaux pratiques de Restaurant.

**Son respect et son application seront évalués lors de chaque séance et laissés à l'entière appréciation du professeur.**

Matériel : un stylo à mine rétractable, votre classeur de Travaux Pratiques.

**Rappel : la tenue professionnelle est obligatoirement différente de votre tenue de ville au lycée-(cf RI chapitre : « obligation de tenue »)**



**Chaque élève doit passer au vestiaire avant le début des TP et déposer tout vêtement et matériel mentionné ci-dessous dans le casier qui lui est attribué.**

Ne sont pas admis, ni même tolérés de façon exceptionnelle :

- Les sacs ou cartables
- Les casques et blousons/manteaux
- Les téléphones portables (même éteints)
  - Ces objets seront confisqués immédiatement et devront être récupérés auprès du professeur en fin de TP
  - L'évaluation de vos «savoir-être» : comportement, politesse, expression orale en TP seront comptabilisés dans vos notes de pratique.
  - Vos absences ou retards trop fréquents seront sanctionnés.
  - Aucun élève n'est toléré dans les ateliers avant le début du TP.
  - Tout abandon de poste durant le TP, sans autorisation du professeur, sera sanctionné.
  - Tout professeur peut faire des remarques sur votre tenue, comportement, présence dans un atelier, même si vous n'êtes pas dans son groupe classe. Pour favoriser l'accueil des clients, il est interdit de se grouper devant la zone d'entrée des restaurants.

### TENUE CORPORELLE (quel que soit le poste occupé)



Pour faciliter les échanges avec la clientèle lors de la commercialisation et la dégustation des repas, rappelez-vous qu'une hygiène corporelle irréprochable ne peut être qu'un avantage pour vous (cf. RI chapitre : « hygiène corporelle »).

A cette fin, évitez les parfums capiteux ou poivrés et soignez votre apparence:

- **Pas de vernis à ongle coloré, ongles propres et mi-longs**
- **Pas ou peu de bijoux**
- **Pas de faux-ongles**
- **Sont tolérées : 1 paire de boucles d'oreilles discrètes et identiques, 1 montre classique**
- **Aucun piercing ni tatouage visible n'est autorisé**
- **Un maquillage léger est toléré, mais reste à l'appréciation des professeurs**
- **Cheveux propres et attachés dès le début du TP. Prévoir pinces, élastiques, bandeau ou serre-tête (noirs uniquement). Pas de pince fantaisie.**
- **Pas de coiffure fantaisie, ni rajouts (tresses, mèches...)**

## TENUE CORPORELLE (quel que soit le poste occupé)



Pour faciliter les échanges avec la clientèle lors de la commercialisation et la dégustation des repas proposés, rappelez-vous qu'une hygiène corporelle irréprochable ne peut être qu'un avantage pour vous. (cf. RI chapitre : « hygiène corporelle »)

A cette fin, évitez les parfums capiteux ou poivrés et soignez votre apparence :

- **Des cheveux non rasés (minimum 1cm) et soigneusement coiffés dégageant le visage, propres et attachés dès le début du TP.**
- **Prévoir élastiques, bandeau ou serre-tête discret (noirs uniquement)**
- **Barbes et moustaches taillées, soigneusement entretenues et suffisamment garnies et uniformes**
- **Sont tolérés : 1 paire de boucle d'oreilles discrètes et identiques + 1 montre classique**
- **Aucun piercing ni tatouage visible n'est autorisé**
- **Ongles courts et soignés**

## TENUE VESTIMENTAIRE :

**En plus de votre sourire toujours présent, une tenue vestimentaire impeccable et complète, ajoutera à votre prestance.**



**Tablier au logo du lycée (propre et repassé) dès le début du service**  
**Chaussures classiques noires propres/cirées et chaussettes noires unies**  
**Veste et pantalon de service, ceinture noire classique, cravate ou nœud papillon ou foulard ou lavallière, chemise blanche manches courtes ou longues**

**Chaussures de sécurité antidérapantes OBLIGATOIRES : pour les élèves en fonction à la plonge/office**

**Signature de l'élève**

**Signature du Responsable légal**



## CHARTRE DE QUALITE TENUE ET ATTITUDE PROFESSIONNELLE EN TRAVAUX PRATIQUES DE CUISINE

### Définition :

Cette charte définit avec précision les exigences de l'attitude professionnelle, de la tenue professionnelle et du matériel professionnel à apporter lors des travaux pratiques de cuisine.

Spécifiquement professionnelle, cette charte vise à valoriser vos « Savoirs » évalués par compétences lors d'épreuves certificatives pour l'obtention de votre diplôme.

L'attitude et la tenue professionnelle demandée en cuisine au lycée hôtelier de Tain l'Hermitage vous permettront une meilleure adaptation dans les différents types de restauration dans lesquels vous pourrez évoluer.

Son respect et son application seront évalués lors de chaque séance, d'après le référentiel de votre formation concernant les attendus et les compétences visées.

La tenue professionnelle et l'attitude professionnelle sont des points qui ne peuvent être négligés. Ces sujets mêlent règlement intérieur, code de l'éducation nationale et règlement sanitaire de l'HACCP selon la réglementation Européenne (n° 852/2004). Selon l'article (Art. L421-5) et l'article (Art R421-10).

Cf Règlement intérieur chapitre : « obligation de tenue »

Toutes les mesures d'hygiène, de santé et de sécurité sont à retrouver sur le site :

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F32189>



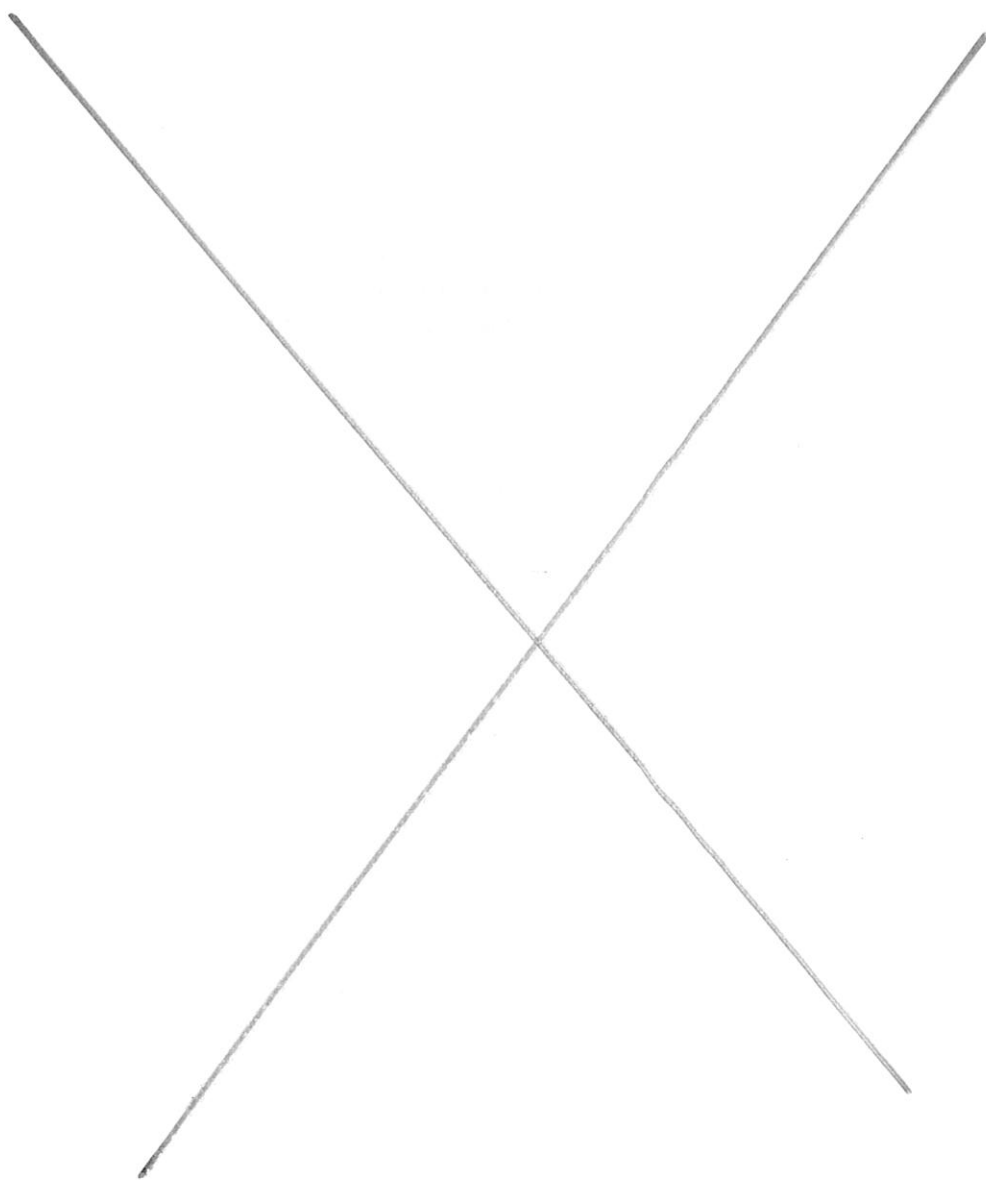
**Rappel : la tenue professionnelle est obligatoire dans les ateliers professionnels pour des raisons d'hygiène, de santé et de sécurité. En effet sa fonction principale est de permettre de travailler en sécurité et en respectant les normes d'hygiène, de santé et de sécurité qui sont imposées en hôtellerie restauration.**

### CONSIGNES GENERALES

- Une hygiène corporelle stricte et quotidienne est obligatoire pour des raisons d'hygiène, de santé et de sécurité. En effet la maîtrise de l'hygiène corporelle de chacun assure non seulement sa propre sécurité mais assure également celle des autres (élèves/clients/professeur/personnel du lycée).
- Chaque élève doit passer et se changer au vestiaire avant le début des TP et déposer tout vêtement et matériel qui ne sont pas mentionnés dans la rubrique tenue et matériel obligatoires en atelier professionnel.
- L'évaluation des « savoir-être » seront évalués par les compétences du référentiel de votre diplôme
- Les malles à couteaux devront être équipées d'un cadenas et ne pourront sortir du lycée pour les périodes de PFMP et de vacances qu'avec une autorisation de sortie signée des responsables légaux et du cadenas fermant la mallette.
- Cette présente charte devra être lue, approuvée et signée avant de pénétrer dans les locaux professionnels.

Tenue et matériel obligatoires en atelier professionnel	Obligations en atelier professionnel
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Toque, calot, charlotte ou casquette (Uni et ignifugé)</li> <li>. Veste de cuisine propre et repassée</li> <li>. Tablier propre et repassé</li> <li>. Pantalon de cuisine propre et repassé</li> <li>. Chaussures de sécurité propres</li> <li>. 1 mallette à couteaux</li> <li>. 1 porte vue (200 vues)</li> <li>. 1 stylo 4 couleurs</li> <li>. Livre de cuisine (à identifier avec votre professeur de cuisine)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Hygiène corporelle stricte et quotidienne</li> <li>. Cheveux propres et attachés pour qu'ils puissent tous rentrer dans le calot/charlotte/toque/casquette. (Rajout de cheveux et perruque interdits)</li> <li>. Le maquillage, les faux-cils, les faux-ongles, le vernis à ongles, les tatouages temporaires sont interdits en cuisine.</li> <li>. Barbe/moustache rasée quotidiennement ou protégée barbe obligatoire.</li> <li>. Les bijoux sont interdits en cuisine (seules les lunettes sont autorisées)</li> </ul>

<b>Visa de l'élève</b>	<b>Visa du Responsable légal</b>	<b>Visa du professeur de cuisine</b>
------------------------	----------------------------------	--------------------------------------



# M.D.L

Maison Des Lycéens

## QU'EST-CE QUE C'EST?

La Maison Des Lycéens est une association (gérée par les élèves avec le soutien de certains adultes tel que les AED ou CPE) qui **rassemble les élèves** souhaitant s'engager dans des actions citoyennes et prendre des responsabilités au sein de l'établissement.



## LES OBJECTIFS

- Développer la prise de **responsabilités** des élèves au sein de l'établissement ;
- Favoriser l'apprentissage de l'**autonomie** en stimulant leur **créativité**, l'esprit d'initiative, le **travail en équipe** et le goût d'entreprendre ;
- S'engager dans les projets et l'**organisation** d'activités pouvant générer des rentrées de fonds nécessaires à la vie de l'association ;
- **Contribuer** à la vie culturelle de l'établissement, en encourageant la diffusion, l'organisation et la **participation** à des manifestations culturelles et sportives.

## LES PROJETS



- Photos de classe,
- Ouverture et gestion du foyer et de la cafétéria
- Actions citoyennes: journée contre le harcèlement, contre l'homophobie, des droits des femmes...

## LES ANIMATIONS



- Ateliers: Sophrologie, Chorale...
- Soirées à thème de l'internat: Noël, Halloween, cinéma, jeux de sociétés...
- Journées: St-Valentin, Fêtes du printemps...

## C'EST QUOI ETRE MEMBRE?

Etre membre actif de la MDL c'est d'abord rencontrer des personnes de toutes les classes, mais également participer et mener des projets. Proposer et profiter des aménagements financés par celle-ci: le foyer, la Switch, le baby-foot...

L'engagement dans la vie lycéenne est noté dans le dossier scolaire et peut être un plus pour entrer dans une école.

## COMMENT J'Y ADHÈRE?

L'association est **ouverte à tous les élèves** de l'établissement qui souhaitent y adhérer (moyennant **10€ par an**), dans le respect des principes généraux du service public de l'éducation, notamment ceux de neutralité politique, commerciale ou religieuse.

## LA MDL C'EST COMPOSÉ DE QUI?

Le **bureau de la MDL** est composé par une **équipe de lycéens élus**, qui occupent le poste de: **Président(e); Trésorier(e); Secrétaire.**

Tous les membres ayant adhéré librement à l'association peuvent se présenter et voter à l'élection du bureau.

Pour les lycéens par les lycéens!



## BULLETIN D'ADHÉSION MDL - 2026/2027

À découper et à joindre au règlement de la cotisation.

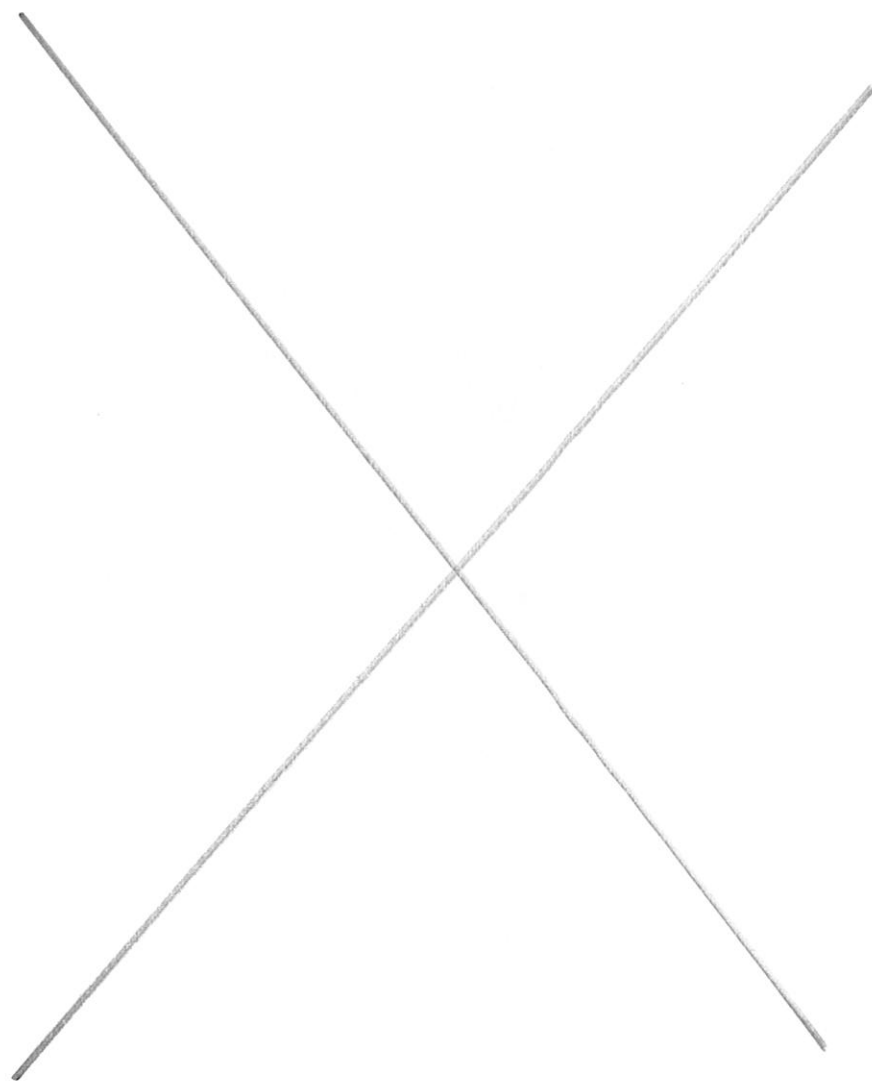
Payer le règlement par espèce ou chèque à l'ordre de «La MDL du Lycée Hôtelier».

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_



# L'OBLIGATION DE TENUE

**TENUE VESTIMENTAIRE** : les élèves du Lycée Hôtelier se doivent d'adopter une tenue vestimentaire adaptée à la culture du monde de l'hôtellerie : élégante, soignée, propre et sobre.

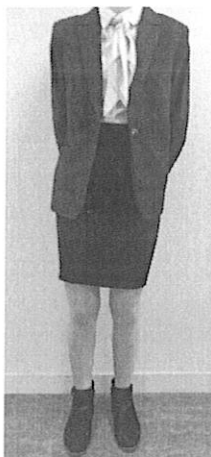
## Chaque lycéen a 2 tenues :

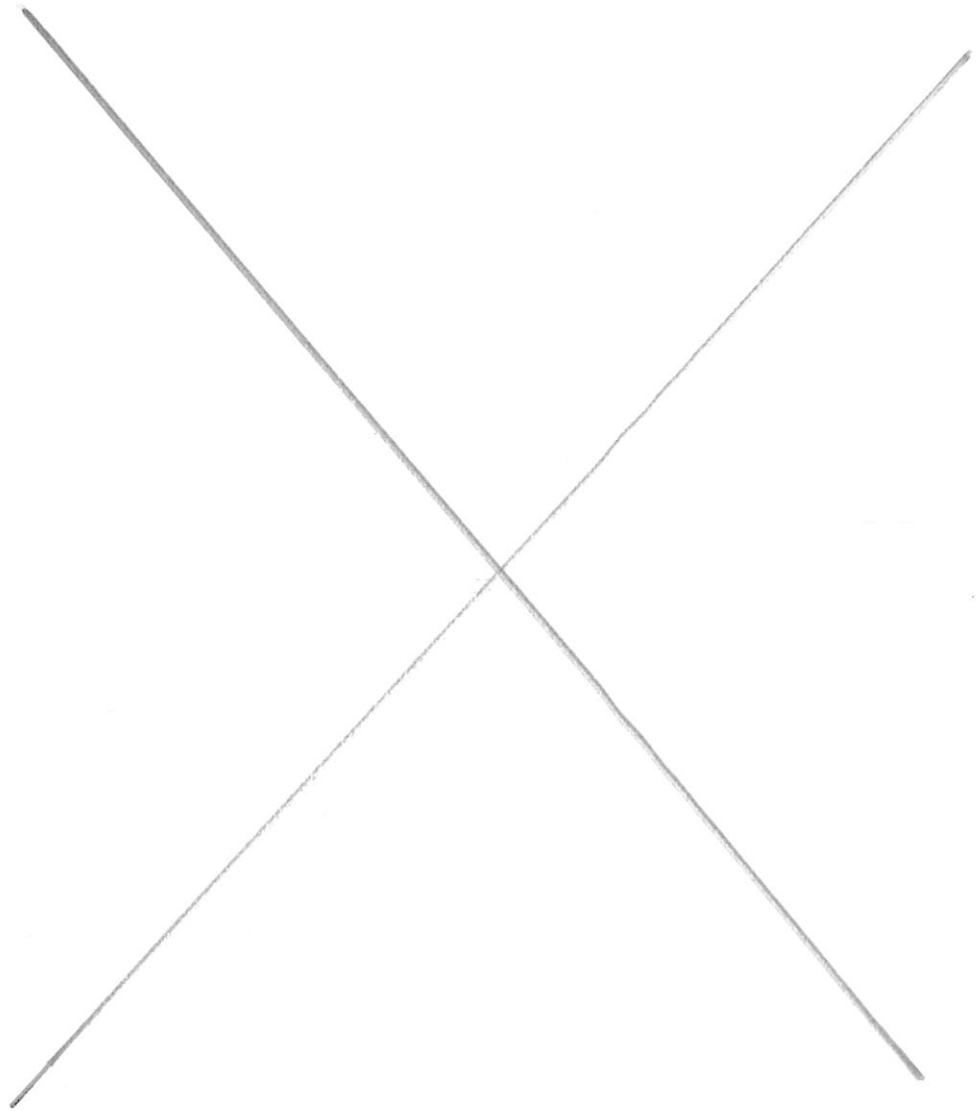
- La 1<sup>ère</sup> sert exclusivement pour les TP (Travaux pratiques). Elle est obligatoirement commandée auprès d'enseignes professionnelles, garantissant le confort, l'hygiène et la sécurité nécessaires aux professions de l'hôtellerie-restauration.
- La 2<sup>nde</sup> est portée quotidiennement, pour tous les autres cours et également pendant les repas. Cette tenue, dite « Tenue civile » est obligatoire et doit être portée avant l'entrée dans l'établissement et jusqu'à la sortie de l'établissement, après la fin des cours. Cette tenue peut être commandée auprès de n'importe quelle enseigne vestimentaire. (Cf. tableau et photos ci-dessous).
- *Concernant l'EPS, se reporter au chapitre du règlement intérieur de l'établissement, afférent à cette discipline.*

**La Tenue civile, obligatoire, et exigée de 7h30 à 17h45 dans l'enceinte de l'établissement, devra se composer :**

<b>Tenue obligatoire pour les cours</b>
Le costume doit être de couleur sombre (pantalon coupe droite à pli, veste, tailleur ou jupe droite au genou)
2 cravates ou nœuds papillons ou foulards noués autour du cou (dont 1 de secours dans le casier) sont obligatoires
Chemise manches longues ou courtes, blanche ou de couleur unie
Chaussures de ville hautes ou basses, classiques, bottines, de couleur noire (talons 8 cm maximum). Les chaussettes doivent être suffisamment longues pour couvrir les mollets et de couleurs sombres
Pull-over, col en V, rond, gilet de couleur sombre, unie et sans capuche
Autorisation exceptionnelle d'ôter la veste (hors TP) en cas d'alerte canicule signalée par la vie scolaire sur le panneau d'affichage.
Blouson, anorak, manteau, doivent être de couleur unie
Les chaussures de sécurité sont obligatoires, y compris en service. Ex : poste de « plonge, office »

Toute marque visible et toile de jean sont interdites.





Attention!!! Il faut commander chez un libraire partenaire du Pass'région

**L.P. HOTELIER TAIN L'HERMITAGE**

**LISTE DES LIVRES ET DES FOURNITURES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026/2027**

**CLASSE : seconde BAC PRO (1<sup>ère</sup> année BAC PRO 3ans)**

**ATTENTION !!! Les fournitures pour chaque matière seront indiquées à la rentrée par chaque professeur**

DISCIPLINE	Désignation des ouvrages	EDITEURS	Financement
<u>ANGLAIS</u>	Pas de manuel		
<u>ITALIEN/ ESPAGNOL</u>	Pas de manuel		
<u>FRANÇAIS</u>	Pas de manuel		
<u>HISTOIRE- GEOGRAPHIE</u>	Passerelles - Histoire-Géographie-EMC 2de Bac Pro - Éd. 2019 -	Foucher ISBN : 978-2-216-15379-4	Acheté par la région (gratuité) <u>Distribué par la PEEP</u>
<u>MATHS</u>	Modulo. Mathématiques 2de Bac Pro. Ed. 2019 <b>Acheter: Calculatrice GRAPH LIGHT +</b>	FOUCHER ISBN : 978-2-216-15365-7	Acheté par la Région (gratuité) <u>Distribué par la PEEP</u>

<u>GESTION</u>	Gestion appliquée et mercatique seconde professionnelle BAC PRO Commercialisation et service en restauration /cuisine Anne Delaby	Bertrand Lacoste 2023 ISBN : 978-2-7352-2571-2 21.90€	Achat en librairie Ou à la PEEP
<u>Famille des métiers de L'hôtellerie restauration</u>	CULTURE PROFESSIONNELLE DE LA CUISINE ET DU SERVICE - 2DE BACS PRO.FAMILLE DES METIERS DE L'HOTELLERIE-RESTAURATION, 2021  Le livre du cuisinier. Editions Lanore, 2014.	Nathan technique, 2021 ISBN : 978-2-09-167258-8 21.90€  Editions Lanore ISBN978-2-86268-512-0 33€	Achat en librairie Ou à la PEEP  Achat en librairie Ou à la PEEP
<u>SCIENCES APPLIQUEES</u>	Pas de manuel Matériel à voir avec le professeur concerné à la rentrée.		
<u>PREVENTION-SANTE-ENVIRONNEMENT</u>	Pas de manuel Matériel à voir avec le professeur concerné à la rentrée.		

Aide de la Région pour l'achat des manuels scolaires  
Pass'Région: Manuels scolaires 50€, Livres-loisirs 15€